

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2025

POSTE N° 0444

Nature de l'emploi	Maître·sse de conférences
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	26.I.1
Spécificité du poste	Communication organisationnelle et responsable
Section CNU	71 ^{ème}
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, UFR STC, département ISIC
Etat du poste	Vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2025
Résumé du poste en anglais	<i>Teaching and research in organisational communication, public relations and sustainability communication</i>
Euraxess research fields	Communication sciences Business communication Public relations Science communication Other
Enseignement	Les enseignements attendus concernent les différentes formations de l'ISIC et plus particulièrement le Master Communication des organisations, la Licence Information et Communication et le Master Médiation et Communication des Sciences et des Techniques. La personne recrutée devra avoir une bonne connaissance théorique du champ de la communication des organisations et de ses pratiques professionnelles contemporaines : éthique et responsabilité sociale des entreprises, communication responsable et RSE, relations publiques, communication de crise, circulation des savoirs dans les organisations (R&D, innovation, science - société). La personne recrutée devra également s'investir au sein du département dans l'encadrement des étudiants et étudiantes (suivi de mémoires, projets tutorés, recrutements, etc.).

Recherche	La personne recrutée dépendra de l'unité de recherche MICA (UR 4426). Elle sera appelée à travailler en collaboration avec l'ensemble des axes de cette unité. Ses recherches devront s'inscrire dans le champ de la communication des organisations et être compatibles avec les thématiques de recherche de l'axe COS (communication, organisation et société) et le programme quinquennal du laboratoire MICA. Elle devra s'impliquer dans les projets de recherche en cours, collaborer à l'organisation de manifestations scientifiques et aux activités éditoriales et participer à la vie du laboratoire MICA. Une bonne connaissance de la littérature anglosaxonne et des réseaux de recherche internationaux dans le champ de la communication et des relations publiques sera appréciée, ainsi qu'une expérience en matière de participation à des projets de recherche financés et une compréhension de l'environnement de la recherche contemporaine et de ses politiques (notamment SAPS). Mots clés : communication des organisations, relations publiques, relations sciences et société, transitions, innovation sociale
Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées	La personne recrutée devra à terme prendre la responsabilité du Master Communication des organisations de l'ISIC. Elle intégrera également le comité de rédaction de la revue <i>Communication & organisation</i>.
Contact/informations	Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement. Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée : Etienne Damome etienne.damome@u-bordeaux-montaigne.fr Contacts recherche et unité de recherche MICA UR 4426 : Cécile Croce cecile.croce@u-bordeaux-montaigne.fr
Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s	<i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i> Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article L. 123-3 du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article L. 112-1 du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article L. 952-2 du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité. Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue

	incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie. Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours. Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires. Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale. Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.
Préconisations recherche	Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/elle encadrera les doctorants et masters.